

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BREAL-SOUS-MONTFORT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **M. Joseph DURAND**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2009.

Présents : M. DURAND, M^{me} DEMAY, M. ETHORE, M^{me} LAISNE, M. BERTHELOT, M^{me} VERDAN, M. VERRON, M^{me} GRUEL, M. JEHANNIN, M^{me} LE PENNEC, M. RENAUDIN, M^{me} DELALANDE, MM^{mes} ROBIN, POIRIER, MM. TARDIF, HERCOUET, MM^{me} MEREL, JEHANNIN, M^{elle} ROUSSEL, M^{me} LORY-BERCHOT,

MM. RIBAUT, DUFRAIGNE, GEFFROY et M^{me} VANSTEENE.

Absents excusés : M. HEBERLE qui a donné pouvoir à M. BERTHELOT, M. GOUILLET qui a donné pouvoir à M. ETHORE et M. GOMBEAU qui a donné pouvoir à M. VERRON.

M^{me} Annie JEHANNIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

1) Projet cinéma - choix de l'architecte

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 11 juin 2009, le Conseil Municipal a autorisé la consultation d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation du nouveau cinéma.

Sur les dix huit offres reçues, les quatre meilleures offres de cabinets d'architectes selon les critères définis dans l'avis de consultation ont été auditionnées le mardi 29 septembre 2009 dont voici le résultat :

N° d'ordre	Nom du cabinet	Note obtenue suivant les critères			Note Totale obtenue	Classement
		capacités	compétences	prix		
		30 %	30 %	40 %		
14	Raffegau & Associés	28,00	25,00	38,67	91,67	1
4	JM Rivet	22,00	26,00	40,00	88,00	2
2	A = B + L	25,00	24,00	36,71	85,71	3
18	Atelier du Canal	26,00	27,00	31,80	84,80	4

La Commission d'Appel d'Offres réunie le mardi 6 octobre 2009 propose au Conseil Municipal de retenir le cabinet d'architecture Raffegau et Associés de Rennes (choix par bulletin secret de 5 voix "Raffegau et associés" - 1 voix "Atelier du Canal") pour la réalisation du nouveau cinéma.

Monsieur le Maire soumet au vote les candidatures de "Raffegau et Associés" et "Atelier du Canal".

Les élus de "Bréal Autrement" décident de voter pour le cabinet d'architecture "Atelier du Canal", le considérant à leur avis mieux-disant.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, par 22 voix

- décide de retenir la candidature du Cabinet "Raffegau et Associés" à Rennes pour la maîtrise d'œuvre du cinéma pour un montant d'honoraires fixé, à 7,5 % du montant global du marché prévisionnel travaux de 1 250 000 € H.T. soit 93 750 € H.T.

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables y compris le marché à intervenir.

2) Convention de répartition des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et convention économie d'énergie - GDF SUEZ

La loi de programme du 13 juillet 2005 sur les orientations de la politique énergétique a pour objectif de maîtriser les consommations d'énergies dans les bâtiments neufs et existants. Cette loi contient de nombreuses mesures pratiques pour amorcer la réalisation des objectifs fixés, dont le dispositif des certificats d'économies d'énergie, dénommés ci-après "CEE", qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs du secteur énergétique en faveur des économies d'énergie.

Dans ce contexte, la réalisation de travaux d'économies d'énergies chez le client, avec l'aide de GDF SUEZ, donne droit à l'attribution de CEE par la DRIRE.

La répartition des CEE est fixée par convention entre le client et GDF SUEZ.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le changement de la chaudière pour le Restaurant Scolaire et le Groupe Scolaire Maternelle Pierre Leroux sont des travaux d'économies d'énergie concernés par cette convention.

En contrepartie de l'engagement de la Commune à réaliser des travaux d'économie d'énergie, GDF SUEZ a souhaité contribuer à la réalisation desdits travaux à hauteur de 1 700 € dès la fin des travaux.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à signer :

- * la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie,
- * la convention de participation de GDF SUEZ.

3) Réhabilitation du réseau assainissement des eaux usées - marché de travaux

Dans le cadre du renouvellement de l'autorisation de déversement de la Station d'Épuration, l'étude diagnostique du réseau d'eaux usées préconise des travaux de réhabilitation afin d'améliorer les performances du réseau. Ces travaux représentent environ 1 000 ml.

Suite à l'avis de marché à procédure adaptée, douze entreprises ont retiré un dossier. Trois offres sont parvenues en Mairie :

- SPAC,
- TELEREP France,
- SOC.

L'analyse des offres a permis le classement suivant :

Nom	Prix 50	Délai 20	Valeur Technique 30	Total
SPAC	34.39	15	20	69.39
TELEREP	50	10	15	75
SOC	38.92	20	30	88.92

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir la candidature de l'entreprise SOC Réhabilitation Département Techni-réseaux de Saint Médard en Jalles (Gironde) pour la réhabilitation du réseau assainissement des eaux usées pour un montant de travaux de 102 946,90 € H.T. soit 123 124,49 T.T.C
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables y compris le marché à intervenir.

4) Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) - avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération autorisant la souscription d'un contrat de prévoyance collective – maintien de salaire pour le personnel communal avec la Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.).

Le taux de cotisation salariale est fixé à 2,02 % du traitement brut depuis le 1^{er} janvier 2005.

La M.N.T. modifie le taux de cotisation (2,11 %) à compter du 1^{er} janvier 2010, il est nécessaire de contractualiser ce changement par avenant au contrat du 19 novembre 2001.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- autorise M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

5) Changement de nom d'une conseillère municipale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mariage de Mademoiselle Corinne ROUSSEL, Conseillère Municipale, avec Monsieur Christophe LE GALL.

Cette dernière souhaite changer d'état civil.

Le Conseil Municipal,
- prend acte du changement d'état civil de M^{elle} Corinne ROUSSEL, Conseillère Municipale qui devient M^{me} Corinne LE GALL.

6) Débat - déviation du bourg - travaux d'aménagement du carrefour des 4 Routes

a) Déviations du bourg

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- 1) les difficultés croissantes de circulation à l'intérieur du centre bourg (véhicules lourds, camions, véhicules agricoles de plus en plus encombrants et fréquents),
- 2) la nécessité de construire la voie de contournement (déviation comprise entre le rond-point d'entrée route de Montfort et la route départementale n° 62 route de Goven.

Il rappelle que ce projet a plus de 10 ans, il a été soumis à une enquête publique, déclaré d'utilité publique en date du 23 janvier 2006 et était inscrit au P.L.U. et au Contrat de Territoire de 2006 à 2009. Il est sous la maîtrise d'ouvrage départementale. Il complète d'autre part l'extension de la zone d'activités du Hindré.

La Commune engageant un projet d'aménagement du bourg afin de sécuriser souhaite connaître urgemment la programmation de ces travaux routiers.

Prenant acte de la nécessité d'éviter les gaspillages, de réduire les emprises agricoles et des contraintes financières du département, il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur la réduction du projet, de le limiter au contournement du bourg et de réaliser ainsi une première tranche, afin de ne pas retarder, mais accélérer le projet tant attendu.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable par 20 voix "pour" et 7 "abstentions" : M. JEHANNIN, MM^{mes} LE GALL, LORY-BERCHOT, MM. RIBAUT, DUFRAIGNE, GEFFROY et M^{me} VANSTEEENE (informations insuffisantes sur le tracé),
- charge M. le Maire de communiquer au Conseil Général d'Ille-et-Vilaine le vœu ainsi exprimé.

b) Aménagement du carrefour des Quatre Routes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique de l'aménagement du carrefour des Quatre Routes et les différentes variantes envisagées pour désenclaver les habitations riveraines.

Il présente le nouveau plan d'aménagement de ce carrefour dessiné par les services de l'Etat et ayant reçu l'aval des services techniques du Conseil Général :

- un rond-point porté à 40 m de diamètre,
- une aire de covoiturage de 40 places VL et 2 places cars,
- un aménagement piétonnier côté droit vers Bréal,
- une voie parallèle joignant la route de Talensac vers Mordelles,
- une voie de desserte des habitations proches du futur rond-point.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable au projet présenté,
- souhaite une réalisation le plus rapidement possible considérant la dangerosité du carrefour,
- autorise M. le Maire à conduire les négociations auprès des services de l'Etat et du Conseil Général,
- demande un engagement sur la planification de cette opération par les différents services (direction des routes).

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Décisions portant renonciation de droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la Commune sur les parcelles suivantes :

- section Z.K. n° 297,
- section A.S. n° 247, 241, 268, 272, 246, 275, 271, 269, 270, 242, 221,
- section A.T. 322,
- section A.S. 285,
- section A.T. n° 340,
- section A.T. n° 325,
- section A.T. n° 355,
- section A.T. n° 339,
- section A.T. n° 346,
- section A.T. n° 112,
- section A.T. n° 321, 326, 329, 354 et section A.S. 285,
- section A.T. n° 367, 368, 369, 370, 379 et section A.S. n° 305 et 315.

Actes de vente

- Actes de vente Lotissement "Les Frêches II" lots n° 3, 4, 7, 14, 16, 22 et 23.

Marchés de travaux et achat

- Travaux faux-plafond Mairie.
- Travaux cloison pour tribunes Centre Culturel "Brocéliande".
- Achat lave linge et micro-ondes Ecole Maternelle et Mairie

Contrats

- ESAT Le Pommeret Avenant au Contrat de Prestation de service Cantine
- Contrat de maintenance informatique serveur Mairie.
- Licence antivirus informatique Mairie.

Assurance

- Indemnité sinistre location Centre Culturel du 01.12.07 - 328.01 €.
- Indemnité sinistre dégât des eaux Ecole Maternelle - 3 241 €.
- Indemnité sinistre vitres Foyer des Jeunes - 661.39 €.
- Indemnité sinistre panneaux signalétiques - 408.19 €.
- Indemnité sinistre camion benne Mascot - 1 018.09 €.
- Indemnité sinistre vitre cinéma (vandalisme) - 198.54 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à vingt deux heures et trente minutes. Suivent les signatures des membres présents.